

BOXING CLUB GENEVOIS Genève

FASCICULE DES COMPTES ANNUELS 2020

- 1) BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020
- 2) COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 2020 (période du 01.01.2020 au 31.12.2020)

Genève, le 18 mars 2021 / SMA / 2 - 2

Les chiffres du présent fascicule ont été établis en toute bonne foi, sur la base des éléments qui nous ont été fournis. Nous émettons les réserves d'usage pour le cas où certains faits, documents ou renseignements les modifiant n'auraient pas été portés à notre connaissance. Nous n'avons pas exécuté d'audit ni de revue des états financiers dans le sens des normes de la profession.

Genève

BILAN AU 31 DECEMBRE	2020	2019
ACTIF	CHE	CHF
ACTIF	Part of the second	
Actifs circulants		
Banque	83 098.12	49 121.48
Actifs transitoires	35 274.44	6 687.90
Total des actifs circulants	118 372.56	55 809.38
PASSIF		
Capitaux étrangers		
Créanciers	115.00	590.95
Charges sociales	5 087.45	1 396.05
Passifs transitoires	2 615.00	2 500.00
Provision pour suspension cotisations membres	25 744.67	0.00
C/c Jean Golinelli	11.00	11.00
Total des capitaux étrangers	33 573.12	4 498.00
Capitaux propres		
Résultats reportés	51 311.38	24 420.43
Résultat de l'exercice	33 488.06	26 890.95
Total des capitaux propres	84 799.44	51 311.38
Total du passif	118 372.56	55 809.38



Genève

COMPTE DE PROFITS ET PERTES	2020	2019
Produits d'exploitation	CHF	<u>CHF</u>
	THE SECOND SECON	150 105 04
Cotisations annuelles	131 475.45	168 106.04
./. Provision pour suspension cotisations membres	-25 744.67	0.00
Subventions/Dons	15 950.00	12 960.00
Stage/Meeting de boxe	220.00	150.00
Prestations des assurances sociales	10 375.95	0.00
Indemnités RHT	42 138.10	0.00
Produits divers	0.00	400.00
Total des produits d'exploitation	174 414.83	181 616.04
Charges d'exploitation	The second secon	
Salaires et charges sociales	134 745.70	112 492.03
Indemnisations et présences	7 176.00	0.00
Assurance pour dommages	200.00	0.00
Assurance responsabilité civile	755.95	665.40
Assurance protection juridique	509.61	350.00
Licences boxeurs et entraineurs	1 090.00	1 350.00
Matériel et mobilier de la salle	8 832.40	15 532.39
Frais de bureau	1 137.35	2 710.10
Frais entretien locaux	4 370.51	1 962.00
Frais d'assemblées du comité générale	0.00	1 459.20
Frais de membres / formation	1 162.43	2 500.00
Frais de répresentation	2 498.20	692.17
Frais de championnats de boxe	4 176.61	6 649.78
Frais informatiques	782.45	140.65
Téléphone / Internet	1 423.00	1 293.50
Frais de parking	3 300.00	3 300.00
Cotisations FSB et AACBAVG	450.00	0.00
Honoraires	2 692.50	2 677.10
Imprimés publicitaires	266.00	560.00
Frais de banque et des chèques postaux	368.20	411.45
Total des charges d'exploitation	175 936.91	154 745.77
Résultat d'exploitation	-1 522.08	26 870.27



Genève

COMPTE DE PROFITS ET PERTES	2020	2019
	CHE	CHF
./. Report résultat d'exploitation	-1 522.08	26 870.27
Produits et charges hors exploitation		
Produits financiers	10.14	20.68
Total des produits et charges hors exploitations	10.14	20.68
Perte de l'exercice avant subvention covid	-1 511.94	26 890.95
Subvention covid	35 000.00	0.00
Bénéfice de l'exercice après subvention covid	33 488.06	26 890.95



Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS SELON ARTICLE 959 C CO

AR	RETES AU 31 DECEMBRE	2020	2019
		CHF	CHF
1)	Informations sur les principes comptables '- Les présents comptes annuels ont été établis conformément au Code des obligations (article 957 à 962)	Néant	Néant
2)	Informations, détails et commentaires concernant certains postes du bilan et du compte de résultat	Néant	Néant
3)	Dissolution nette de réserves latentes	Néant	Néant
4)	Nombre de collaborateurs (emplois plein temps en moyenne annuelle)	2.00	2.00
5)	Participations essentielles	Néant	Néant
6)	Actions propres	Néant	Néant
7)	Dettes découlant de contrats de leasing supérieures à un an	Néant	Néant
8)	Dettes envers les institutions de prévoyance professionnelle	615.50	328.00
9)	Montant total des sûretés constituées en faveur de tiers	Néant	Néant
10)	Montant total des actifs engagés en garantie des dettes de l'entreprise et celui des actifs grevés d'une réserve de propriété	Néant	Néant
11)	Engagements conditionnels	Néant	Néant
12)	Nombre et valeur des droits de participation (ou option) accordés aux membres de l'organe de direction ou d'administration, ainsi qu'aux collaborateurs	Néant	Néant
13)	Explications relatives aux postes extraordinaires, uniques ou hors période du compte de résultat	Néant	Néant

Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS SELON ARTICLE 959 C CO

ARRETES AU 31 DECEMBRE	2020	2019
	CHF	CHF
14) Evénements importants survenus après la date du bilan	Néant	Néant
15) Motifs de la démission de l'organe de révision	Néant	Néant
16) Emprunts obligataires émis par la société	Néant	Néant
17) Autres indications prévues par la loi	Néant	Néant
18) Indications non prescrites par la loi <u>Crédit COVID-19 (limite de découvert)</u>	18 000.00	
Possibilité de contracter un prêt COVID-19 de CHF 18 000, sous forme d'un crédit en compte courant (limite de découvert) directement sur le compte commercial de Postfinance. Le 15 mars, Postfinance a mis à jour les conditions de crédit afin de prolonger la durée du crédit de 5 à 8 ans. Au 31.12.20, l'Association n'a pas dû faire usage de cette limite de découvert.		
Mise à disposition de locaux par La Ville de Genève	72 145.00	

Par convention du 24.01.2019 les éléments suivants ont été convenus entre la Ville de Genève et l'association Boxing Club Genevois :

- 18.1) La ville de Genève met à la disposition de l'association les locaux sis rue François-Dussaud 12, 1227 Les Acacias.
- 18.2) La surface à disposition est de 430 m2
- 18.3) La mise à disposition a lieu à compter du 01.01.2019 pour une durée indéterminée.
- 18.4) Délai de résiliation : préavis de trois mois pour la fin d'un mois donné par lettre recommandée à l'autre.
- 18.5) La mise à disposition a lieu à titre gracieux
- 18.6) La valeur locative annuelle est de CHF 72'145.00. La valeur est indexée chaque année.
- 18.7) C'est une subvention en nature.



Genève

PROPOSITION RELATIVE A L'EMPLOI DU BENEFICE AU BILAN ALL 31 DECEMBRE

BILAN AU 31 DECEMBRE	2020	2019
	CHE	CHF
Bénéfice disponible		
Solde reporté	51 311.38	24 420.43
Bénéfice / Perte de l'exercice	33 488.06	26 890.95
Montant à disposition de l'assemblée générale	84 799.44	51 311.38
Proposition de répartition du bénéfice		
Attribution à la réserve générale 5 % du bénéfice selon l'article 671 alinéa 2 C.O., arrondi à	0.00	0.00
Report du solde à nouveau	84 799.44	51 311.38
Total comme ci-dessus	84 799.44	51 311.38

